DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Séance du 17 novembre 2022

Date de convocation : le 10 novembre 2022 Date d'affichage : le 10 novembre 2022

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Pascale HULAIN, Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Alain LAURENDON, Pascale PELOUX, Serge GOMET, Jean-Marc BEGARD, Hervé DE STEFANO, Jérôme SAGNARD, Muriel COUTURIER, Ramazan KUS, Carole TAVITIAN, Margaux MEYER, Sandra VERRIERE, Alex SOUCHON, Jean-Pierre BRAT, Gilles VALLAS, Carole OLLE, Julie TOUBIN,

Etaient absents : Christophe BLOIN, Jean-Baptiste CHOSSY, Flora GAUTIER, Laurence MONIER, Françoise DESFETES, Kenzo MORINELLO, Gustave BARTHELEMY,

Avaient donné procuration : Christophe BLOIN à Jean-Paul CHABANNY, Jean-Baptiste CHOSSY à Nathalie LE GALL, Flora GAUTIER à François MATHEVET, Laurence MONIER à Pascale HULAIN, Françoise DESFETES à Alex SOUCHON, Kenzo MORINELLO à René FRANCON, Gustave BARTHELEMY à Olivier JOLY.

Secrétaire de séance : Ghyslaine POYET **N° 2022-093**

---*---

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2022

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
022-01	Dépenses imprévues	- 600 000,00 €	
6042-314	Prestations de services	17 000,00 €	
60611-020	Eau et assainissement	17 000,00 €	
60612-020	Electricité	40 000,00 €	
60613-020	Chauffage urbain	76 000,00 €	
60623-251	Alimentation	15 000,00 €	
611-025	Contrat de prestations de service	10 000,00 €	
615231-822	Entretien voirie	40 000,00 €	
6184-020	Versement organismes de formation	10 000,00 €	
6218-020	Autre personnel extérieur	65 000,00 €	
6218-251	Autre personnel extérieur	40 000,00 €	
6218-823	Autre personnel extérieur	29 000,00 €	
64111-020	Rémunération principale	100 000,00 €	
64118-020	Autres indemnités	33 000,00 €	
64131-251	Rémunérations	93 000,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202798-20221117-DEL2022-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Séance du 17 novembre 2022

6451-020	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00 €	
6453-020	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00 €	
6811-01	Dotations aux amortissements	120 000,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
6419-020	Remboursement sur rémunération		- 40 000,00 €
7062-314	Redevances culturelles		3 000,00 €
7067-251	Redevances périscolaire		40 000,00 €
73223-01	FPIC		92 000,00 €
7381-01	Taxe additionnelle droits mutation		- 20 000,00 €
7768-01	Neutralisation amortissement ACI		120 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		**195 000,00 €**	**195 000,00 €**

		Dépenses	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT			
020-01	Dépenses imprévues	- 79 000,00 €	
10226-01	Taxe aménagement	79 000,00 €	
198-01	Neutralisation amortissement ACI	120 000,00 €	
2051-020-243	logiciel RH	30 000,00 €	
2135-251-178	Autres installations - restaurant scolaire	7 000,00 €	
2135-212-201	Autres installations - chaudière écoles	7 000,00 €	
2135-421-179	Autres installations - chaudière péricolaire	12 600,00 €	
2188-251-178	autres immobilisations - restauration scolaire	10 000,00 €	
2188-822-472	bornes de charges électriques	24 000,00 €	
2313-421-179	Construction en cours - périscolaire	- 12 600,00 €	
2313-411-440	POLYVALENTE -avenants	50 000,00 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
024-01	Cessions		- 200 000,00 €
10222-01	FCTVA		10 000,00 €
10226-01	Taxe d'aménagement		130 000,00 €
1342-01	Amendes de police		20 000,00 €
1347-822-003	DSIL avenue des Barques		50 000,00 €
1347-020-332	DSIL rénovation énergétiques divers bâts		13 000,00 €
1383-822-003	CD42 avenue des Barques		- 25 000,00 €
1385-822-003	LFA avenue des Barques piste cyclable		130 000,00 €
28046-01	Amortissement attribution compensation investissement		120 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		**248 000,00 €**	**248 000,00 €**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer pour :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 telle que proposée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202798-20221117-DEL2022-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Séance du 17 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que proposée ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A Saint-Just Saint-Rambert, le 17 novembre 2022

Olivier JOLY
Maire de Saint-Just Saint-Rambert

MAIRIE DE SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT 42170 LOIRE

Ghyslaine POYET
La secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de sa réception en Sous-Préfecture de Montbrison
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir :
- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202798-20221117-DEL2022-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2022